

Une famille d'Arménie en centre de rétention administrative (CRA)

France :

Une famille d'Arménie, arrivée en France en Juin 2012 , après avoir transité par la Pologne, a été placée aujourd'hui dans le [centre de rétention](#) du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne).



C'est la 2eme famille à être placée dans un centre de rétention administrative depuis l'adoption en juillet 2012 d'une circulaire limitant le maintien en rétention, d'enfants.

Or cette famille d'Arménie a un enfant de 2 ans & un bébé de 6 mois, né en France, en plus de la mère & de 2 grand-parents de 53 & 48 ans.

Une règle européenne permet de renvoyer les demandeurs d'asile au pays ou ils sont entrés dans la zone Schengen, afin que leur dossier y soit examiné.

La famille avait refusé l'expulsion vers la Pologne.

Elle a été assignée à résidence, puis interpellée (sauf le père absent) à leur domicile, et emmenée à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, pour une expulsion vers Varsovie . Mais elle a refusé d'embarquer et a donc été placée au CRA du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne).

Cette affaire pose, en outre, le problème du "birth-tourism", c'est-à-dire le "tourisme d'accouchement" devenu crucial aux USA : la mère enceinte entre dans le pays, accouche & devient inexpulsable, l'enfant étant citoyen du pays de naissance.